Valider tout ou partie d'un diplôme par l'expérience professionnelle et/ou personnelle



Dispositif d'État

Validation des Acquis de l'Expérience

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

formationcontinue.u-paris.fr

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de valider tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Ouverte à tous, la VAE est un dispositif national qui permet d'obtenir une certification professionnelle (diplôme national) correspondant à son expérience, en valorisant les compétences et connaissances professionnelles et/ou personnelles acquises au fil des années, au même titre que si elles avaient été acquises par une formation équivalente. **Université de Paris** propose un accompagnement de 9 mois méthodologique et pédagogique, qui permet d'optimiser les chances de réussite pour la certification visée. Cet accompagnement est proposé une fois le dossier de recevabilité du candidat accepté.

Un accompagnement individualisé et collectif

Préparer son dossier

La validation est basée sur l'examen d'un dossier rédigé par le candidat qui détaille son expérience professionnelle et ses compétences acquises. Durant 9 mois, il bénéficie du soutien d'un accompagnateur interne pour la méthodologie de rédaction du dossier et de l'appui d'un enseignant référent de la formation visée pour les attendus du diplôme.

Participer aux ateliers collectifs et rdv individuels

Les ateliers méthodologiques collectifs permettent de se doter d'outils pour se questionner sur sa pratique professionnelle, et d'échanger avec les autres candidats. Les rdv individuels sont dédiés au projet de chaque candidat, en fonction des attentes du diplôme visé.

Préparer son audition

Chaque candidat a la possibilité de soutenir son dossier VAE devant un jury dans les 12 mois qui suivent son entrée dans la démarche. Un atelier de préparation à l'oral lui permet de se préparer à l'entretien.





ATOUTS

Un triple accompagnement

L'expert méthodologique enseigne les outils essentiels, l'enseignant pédagogique référent aide à la construction de la réflexion. Les autres candidats permettent un travail collaboratif et interactif.





PARTENARIATS

Engagement mutuel

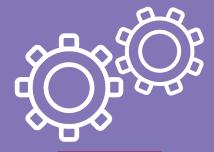
Le candidat, l'enseignant référent du diplôme visé, et le service Valorisation des Acquis sont tous trois liés par un fort engagement moral pour accompagner le candidat jusqu'au diplôme.



COMPÉTENCES

Prendre du recul sur son expérience professionnelle

La VAE est un travail introspectif sur son expérience professionnelle. Elle permet de prendre de la distance sur sa pratique et ainsi de la questionner pour progresser.



MÉTHODOLOGIE

Une validation pas à pas

Chaque étape de la démarche VAE est validée par les encadrants afin de garantir la qualité de celle-ci et maximiser la réussite des candidats.



ORGANISATION

En présentiel ou à distance

Selon les impératifs et possibilités de déplacement du candidat, la démarche VAE peut se faire en présentiel ou à distance, en France ou à l'étranger.

2 sessions par an* > mars et octobre

Il y a deux campagnes de candidature par an : une au printemps (avril) et une en automne (octobre). * Pour le doctorat, une seule campagne de candidature en décembre.

Contacts

Informations: vae@u-paris.fr

Organisation et candidatures : scolarité de l'UFR concernée

Plus d'infos sur

- formationcontinue.u-paris.fr
- validation-des-acquis-de-lexperience-vae
- vae-ouverture-des-candidatures

Tarifs*

1/ Recevabilité + jury

- 1000 € pour toute personne finançant seule la VAE
- 1200 € pour toute personne ayant une prise en charge totale ou partielle du financement par son entreprise ou un tiers

2/ Recevabilité + accompagnement + jury

- 2000 € pour toute personne finançant seule la VAE avec ou sans CPF
- 3200 € pour toute personne ayant une prise en charge totale ou partielle du financement par son entreprise ou un tiers

3/ Tarif demandeur d'emploi

• 800 € ou 1200 € selon l'accompagnement proposé parle financeur

*Les droits d'inscriptions universitaires, en fonction du diplôme visé, s'ajoutent obligatoirement à l'un des tarifs indiqués ci-dessus. Les tarifs sont indicatifs et susceptibles de modification par les instances de l'Université.